

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL 2012-2015

SECTION I

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine de la ville par l'aide à la restauration des bâtiments dans les arrondissements historiques, la restauration, la rénovation, la construction et le recyclage résidentiel dans les arrondissements historiques, l'aide à la restauration des bâtiments situés dans les secteurs à valeur patrimoniale, l'aide aux interventions immobilières prioritaires dans les arrondissements historiques, l'aide aux interventions sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial et le soutien à des projets de patrimoine religieux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût de la dépense décrite à l'article 1 s'élève à la somme de 1 200 000 \$.

TOTAL : 1 200 000 \$

Annexe préparée le 9 septembre 2015 par :

Odile Roy, directrice
Division architecture et patrimoine
Service de l'aménagement
et du développement urbain